

Commune de Sainte Gemmes le Robert	<u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE	Le 19 novembre 2024, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 14 novembre 2024, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.
ARRONDISSEMENT DE LAVAL	<u>Présents</u> : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD MM. Jean-Michel BOURNY, Jean CHAPRON , Mme Valérie BODIN, Mr Daniel ANGOT.
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	<u>Absents excusés</u> : Mmes Séverine DURET, Stéphanie BLANCHE Mr Mickaël ORY, Mme Cécile MONTIÈGE.
• EN EXERCICE : 15	<u>Ont donné pouvoir</u> : Mme Séverine DURET a donné pouvoir à Mr Yoann RENARD.
• PRÉSENTS : 11	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Valérie BODIN.
• VOTANTS : 12	

SALLE DES FÊTES : TARIFS 2025

Vu la précédente délibération du Conseil Municipal en date 23 novembre 2023 fixant les tarifs de la location de la salle des fêtes, vaisselle, forfait session formation, chauffage et nettoyage ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- modifier les tarifs de la location de la salle des fêtes, et de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Tarifs pour location de la salle des fêtes :

- | | |
|--------------------------------|-------|
| - Demi-salle avec cuisine : | 164 € |
| - Salle entière avec cuisine : | 319 € |
| - Scène sans cuisine : | 90 € |
| - Vin d'honneur : | 92 € |
| - Journée supplémentaire : | 65 € |

Forfait chauffage au week-end :

- | | | | |
|-----------------------------|-------|------------|---------------|
| - Forfait chauffage : | Scène | Demi-salle | Salle entière |
| (période du 01/10 au 30/04) | 22 € | 43 € | 69 € |

Forfait nettoyage :

- | | | | |
|--|-------|------------|---------------|
| - Forfait nettoyage si salle rendue non propre : | Scène | Demi-salle | Salle entière |
| | / | 72 € | 139 € |

Forfait session formation : 10 € de l'heure

Location vaisselle : 0.10 € par pièce (pas d'augmentation)

Mise en place d'une caution pour la location demi ou salle entière

Par délibérations en date du 9 septembre 2021 et du 12 mai 2022, une caution pour la location de la salle des fêtes avait été mise en place, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les tarifs pour la caution au cas où la salle des fêtes serait dégradée, ou perte de clés et en cas de non-paiement partiel ou total de la location de ce fait, et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer le nouveau montant d'une caution comme suit, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Tarif caution pour la journée ou le week-end pour un particulier : 500 €.

Après règlement de la location, si aucun dégât matériel ou perte de clés ne sont constatés et si le règlement a bien été effectué, le chèque de caution sera restitué.

Exceptionnellement concernant la **location de la salle des fêtes pour la Saint Sylvestre** de cette **année (2024)** une caution de **500 € sera demandée**.

Les clés seront remises la veille de la location, des états des lieux entrant et sortant seront effectués.

Pour chaque location de la salle des fêtes, un acte d'engagement (fourni par la mairie) sera à remplir par le demandeur qui devra fournir une attestation d'assurance.

Pour information : il est interdit de jeter des confettis papier sur le parquet de la salle des fêtes.

La salle des fêtes et la vaisselle seront mises à disposition à titre gracieux aux associations de la Commune, mais la vaisselle cassée ou perdue sera facturée. Pour les associations, la location de la salle des fêtes sera gratuite, mais il n'y aura que trois gratuités de chauffage à l'année, au-delà le chauffage sera facturé.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bernard MOULLÉ

